

Objectifs

- Obtenir le CACES® R482 suivant la ou les catégories souhaitées.

- **Possibilité de passer l'AIPR sur demande**

Public Visé

Pour les conducteurs confirmés souhaitant obtenir le CACES®.

Durée

Nombre d'heures pouvant varier selon le niveau du candidat et le nombre de catégories

Pré Requis

Avoir 18 ans - Etre apte médicalement

EPI obligatoires : Tenue de Travail (short et survêtement interdit) - Chaussures de Sécurité - Casque - Gilet de Chantier- Protections auditives.

Comprendre le français.

Parcours pédagogique

1 - CONNAISSANCES THEORIQUES :

A - *Connaissances générales*

B - *Technologie des engins de chantier*

C - *Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®*

D - *Règles de circulation applicables aux engins de chantier*

E - *Risques liés à l'utilisation des engins de chantier*

F - *Exploitation des engins de chantier*

G - *Vérifications d'usage des engins de chantier*

2 - SAVOIR-FAIRE PRATIQUES :

A - *Prise de poste et vérification*

B - *Conduite et manœuvres*

C - *Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance*

SECURITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE :

- Connaître l'ensemble des règles, consignes et comportements applicables en matière de sécurité, de gestion des déchets, stockage, propreté du chantier...
- Acquérir le réflexe de leur pratique en les appliquant durant toute la formation.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Cours théorique dispensé en demi- journée sur Moodle avec encadrement d'un médiateur numérique.
- *Prise de poste et temps de conduite adaptés selon le niveau du candidat le nombre de catégories.*
- Salle de cours équipée (vidéo...)
- Remise des cours dispensés sur support papier et numérique.
- Encadrement par un formateur ayant plusieurs années d'expérience en entreprise.
- Parc matériel très bien équipé.
- Terrain d'application aménagé.

Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuille d'émergence journalière
- Clôture de stage, fiche de satisfaction du stagiaire en fin de session
- Attestation de réussite
- Tests CACES® R482 avec option le cas échéant

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation). Veuillez contacter le Référént handicap M.Olivier PRAT 06.84.24.05.76. / olivier.prat@ecirtp.fr

Effectif

De 1 à 6 Personnes



Contactez-nous !

Bernadette CLABAUT
Assistante commerciale

Tél. : 0490594914
Mail : bernadette.clabaut@ecirtp.fr



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE - Date enregistrement : 02/03/2020

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 5081

B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 5087

B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 5089

B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 5091

C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 5123

C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 5093

C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 5095

D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 5097

E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 5099

F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 5101

G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 5103